

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD226

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 12

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« le »

les mots :

« les modalités prévues au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.